

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL. - L'art. 2 dit que le Ministre des Colonies commandera les travaux. Or, la chose doit être faite par les gouverneurs.

M. LE PRESIDENT. - En outre, le projet a été voté par la Chambre en 1919. Or, il est inadmissible que le Ministre ne sache pas encore à quel taux il doit emprunter. Il doit aussi connaître le montant des commandes. Veuillez donc prendre des renseignements complémentaires sur ce projet, Monsieur le Rapporteur.

M. BERTHELOT, - dit que l'on ne peut commander du matériel qu'après avoir contracté des emprunts qui fourniront les ressources nécessaires.

III - PROJET AUTORISANT LA CAISSE NATIONALE d'ASSURANCES EN CAS DE DECES A ADMETTRE DES ASSURANCES-vie JUSQU'A 50.000 frs.

M. DEBIERRE, - donne lecture de son avis financier sur ce projet.

Le dépôt de cet avis est autorisé.

IV - BUDGET DE 1920 - SUITE DE l'AGRICULTURE.

Ce budget est repris au chapitre 80. Son adoption donne lieu aux observations suivantes:

Chap. 90 - Personnel des préposés domaniaux.

M. DUBOST, - estime que les communes devraient payer ce personnel sur le revenu de leurs forêts.

M. LE PRESIDENT. - Certaines communes bénéficient de la domanialisation. Il y a des abus, c'est évident.

M. JEANNENEY, - répond qu'il ne faut pas exagérer, car certaines forêts sont onéreuses pour les communes.

(Réservé).

Chap. 92 - Indemnités diverses aux agents.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Les appointements ayant été augmentés, le chiffre des indemnités ne devrait pas être aussi élevé.

(Réservé).

Chap. 96 - Entretien et amélioration des forêts.

M. LE PRESIDENT. - Des crédits analogues figurent aux chap. V, W et Z du budget extraordinaire.

M. DAVID, Rapporteur, - répond que, dans certains endroits, les Anglais ont détérioré les forêts.

M. LE PRESIDENT. - En outre, j'appelle votre attention sur ce fait que certains bois étant en pleine production, il y aurait avantage pour l'Etat à continuer d'en aliéner une partie.

(Adopté.)

Chap. 97 - Pêche et pisciculture.

M. CHERON, - estime que l'on ne tire pas de la pêche tout ce qu'elle peut donner.

M. BERTHELOT, - fait remarquer qu'aucune justification n'est apportée à l'augmentation du chapitre.

M. LINTILHAC, - réclame une police de la pêche.

M. DEBIERRE, - estime qu'il faudrait surtout empêcher la pollution des eaux de rivière.

(Adopté.)

Chap. 102 - Primes pour la destruction des loups et des sangliers.

M. LE RAPPORTEUR, - propose une réduction, car les sangliers possèdent une valeur marchande.

M. CHERON, - demande si, pendant le premier semestre, une partie de ces crédits a été utilisée.

(Adopté.)

Chap. 104 - Dépenses diverses et matériel.

M. DE SELVES, - fait remarquer que ce chapitre contient un mélange singulier de dépenses.

M. LE PRESIDENT. - Un chapitre ne doit s'appliquer qu'à des dépenses de même nature. S'il en est autrement, cela permet aux ministres de faire des virements.

M. BERTHELOT, - demande que l'on supprime 180.000 frs sur les achats d'automobiles.

M. CHERON, - estime que les administrations devraient être invitées à acheter des automobiles dans les stocks dont l'Etat dispose.

M. BERTHELOT, - fait observer que si on s'adresse à la liquidation des stocks, des crédits seront demandés pour la remise en état des voitures qui ont servi pendant la guerre.

(La réduction proposée de 180.000 frs n'est pas adoptée.)

BUDGET EXTRAORDINAIRE - 1ere section.

L'adoption de ce budget donne lieu aux observations suivantes:

Chap. C - Service de la main-d'oeuvre agricole.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Ce service reste-t-il encore nécessaire aujourd'hui?

M. LE RAPPORTEUR, - répond qu'il s'agit d'une oeuvre temporaire, mais utile, car il importe de compenser le déficit de notre population.

M. CHERON, - dit qu'il y a conflit entre l'agriculture et le travail dans ce domaine, car deux organes similaires se sont développés parallèlement.

M. LE RAPPORTEUR, - répond qu'il existe une différence entre le monde agricole et le monde ouvrier.

M. DE SELVES, - dit qu'il faudrait examiner les résultats obtenus. Les étrangers, au lieu d'aller à la campagne, se dirigent vers nos villes. Ce service est donc inutile et dangereux.

(Une réduction de 150.000 frs est adoptée.)

Chap. D. - Encouragements et création de centres d'apprentissage agricole.

M. BIENVENU-MARTIN, - dit que tous les pupilles de la nation ne sont pas pauvres. Il y a là un abus.

M. JEANNENEY, - estime que l'on pourrait subventionner certaines créations d'écoles à la charge des départements.

M. LE RAPPORTEUR, - dit que ces crédits sont employés pour des initiatives généreuses.

M. CHERON, - fait remarquer que deux centres seulement ont été créés jusqu'à présent.

M. LE PRESIDENT. - Je propose une réduction de 50.000 frs et l'inscription au budget ordinaire. (Approbation.)

Chap. L - Commissariat à l'agriculture.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Ce crédit est destiné, paraît-il, à faire face aux dépenses de liquidation.

M. LE PRESIDENT, - Une explication du Gouvernement semble nécessaire, car des crédits pour cet objet figurent aux douzièmes provisoires.

M. CHERON, - estime que l'on devrait soulever la question des commissariats. Quelle est leur situation juridique?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - N'oublions pas que nous avons régularisé leur situation avec des crédits que nous leur avons accordés.

M. LE PRESIDENT. - Cependant une loi serait nécessaire.

(Adopté.)

Chap. P - Frais de correspondances télégraphiques.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je demande la suppression de ce chapitre, car il permet des abus.

(Supprimé.)

Chap. T - Rétribution d'auxiliaires chargés, pour la durée de la guerre, de la gestion des forêts.

M. DE SELVES, - fait observer que la guerre étant terminée, ce personnel doit disparaître.

M. LE RAPPORTEUR, - répond que la démobilisation a été lente.

M. LE PRESIDENT, - Je propose la suppression de ce chapitre.

(Supprimé.)

Chap. U - Liquidation du service militaire des bois.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Une partie de ces dépenses est inscrite à la guerre.

(Réservé.)

Chap. V - Exploitations dans les forêts domaniales pour les besoins résultant de l'état de guerre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Il s'agit de forêts qui ont été incendiées. Je propose une réduction de 200.000 frs à titre d'indication pour hâter la fin de ce service.

Chap. W - Acquisition de forêts dévastées à convertir en bois.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Le Gouvernement a demandé une augmentation de crédits. Il y a là une nécessité, car il s'agit de terrains tellement bouleversés qu'une cinquantaine d'années seront nécessaires pour qu'ils se couvrent d'humus.

M. DUBOST, d - dit que cette opération peut prendre des proportions colossales.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - La Commission des Régions libérées s'occupe de cette question qui présente un caractère d'intérêt général.

(Adopté.)

Chap. X - Primes pour la destruction des sangliers.

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre pourrait faire l'objet d'un chapitre 102 ter.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, - Et réduit de 60.000 frs.

(Cette double proposition est adoptée.)

Chap. Y - Remise en état des parcs de Versailles et de Saint-Cloud.

M. BERTHELOT, - dit que ces dépenses devraient être rattachées aux Beaux-Arts, puisqu'il s'agit de parcs dessinés.

M. LE RAPPORTEUR, - répond que personne ne se plaint de la situation actuelle.

(Adopté.)

Chap. Z - Travaux de réparations dans les forêts.

(Rattaché au budget ordinaire, chap. 96.)

Budget extraordinaire - 2ème section.

Chap. I - Amélioration et extension des arrosages dans les départements des Bouches-du Rhône et du Var.

M. LE PRESIDENT. - C'est l'amorce d'une dépense.

M. LE RAPPORTEUR, - dit que des engagements ont été pris par le Gouvernement de M. Clemenceau.

(Réservé jusqu'au dépôt d'un projet déclarant ces travaux d'utilité publique.)

Chap. II - Reconstitution des bâtiments des écoles de Grignon et de Rennes.

M. LE PRESIDENT. - Ce crédit est-il une amorce de dépenses nouvelles ?

M. LE RAPPORTEUR, - répond qu'il s'agit de bâtiments occupés pendant la guerre.

(Reporté au Budget ordinaire.)

Chap. III - Travaux de restaurations en montagne.

(Réduit de 200.000 frs et reporté au Budget ordinaire).

Chap. IV - Avances aux communes pour la création de chemins forestiers.

M. LE PRESIDENT. - Il faut que les conditions de l'opération soient fixées par une loi. Je propose la suppression du chapitre, et le Gouvernement pourra demander par un article de la loi de finances des dispositions législatives permettant le service. (Approbation.)

Chap. V - (bois non soumis au régime forestier) et Chap. VI (pêche et pisciculture) sont reportés au budget ordinaire.

INTERIEUR

M. BERARD, RAPPORTEUR, - fait un exposé sommaire de ce budget.

M. LE PRESIDENT. - La direction de l'assistance a passé au Ministère de l'Hygiène, mais il s'agit de savoir si certains services d'assistance ne sont pas restés à l'Intérieur. C'est un détail qu'il faudrait rechercher.

L'adoption de ce budget donne lieu aux observations suivantes:

Les chap. 1 à 5 sont réservés.

Chap. 6 - Impressions.

M. LE RAPPORTEUR, - dit qu'il y a un crédit de 8000 frs pour la carte de l'intérieur au 100/1.000.

M. LE PRESIDENT. - Le travail serait fait d'une manière plus économique par le Ministère de la guerre.

M. JEANNENEY, - dit qu'alors on risquerait de perdre la collaboration du service vicinal.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Cette carte est portative et commode. Il est utile de la conserver à l'intérieur.

(Adopté.)

Chap. 7 - Inspections générales.

M. LE PRESIDENT. - L'inspection générale des services d'assistance est encore à l'Intérieur. C'est une anomalie à signaler dans le rapport.

(Adopté.)

(Les chap. 10 à 13, visés par la réforme administrative, sont réservés.)

Chap. 14 - Frais de matériel des préfectures.

M. CHERON, - appelle l'attention sur ce fait que certains sous-préfets doivent supporter l'augmentation des frais d'impression.

M. DUBOST, - répond que le fonds d'abonnement a été augmenté.

(Adopté.)

Chap. 16 - Traitements du personnel de l'administration du "Journal Officiel".

M. LE PRESIDENT. - Le Gouvernement a demandé un relèvement des traitements.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je propose une réduction de 21.000 frs

(Approbation.)

Chap. 18 - Dépenses de composition du "Journal Officiel".

M. CHERON, - demande quelle est la règle de la distribution du "Journal Officiel".

M. JEANNENEY, c - fait remarquer que certains documents publiés sont inutiles.

(Réduit de 20.000 frs à titre d'indication pour l'envoi du "Journal Officiel" sans les annexes.)

Chap, 19 - Matériel du "Journal Officiel".

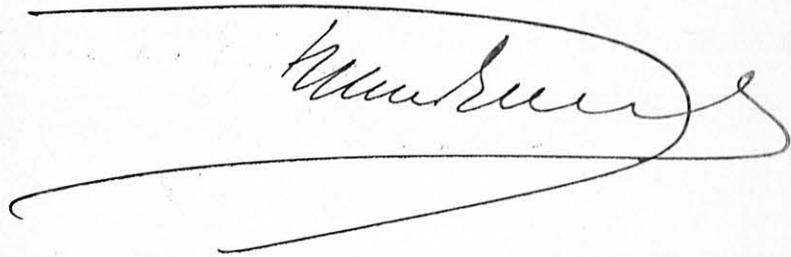
M. LINTILHAC, - réclame un matériel nouveau et une impression plus soignée.

(Adopté.)

Le chapitre 26 est réservé.

La séance est levée à 18 heures 30 minutes.

Le Président de la Commission des Finances,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line. The signature is cursive and appears to be 'Maurice'.